

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent huitième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 janvier 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 5 mars 2007**

**Procès-verbal de la trois cent huitième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 janvier 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

**MEMBRES :**

**PRÉSENT**

**ABSENT**

BLEYAERT, Élodie Étudiante – Bacc. en sciences sociales	X	<i>quitte la réunion à 19 h 30</i>
BLOUIN, Lisette Monfils Représentante des diplômés	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Étienne Étudiant – Maîtrise en développement régional	X	<i>quitte la réunion à 19 h 30</i>
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	

**INVITÉS :**

AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
BLANCHETTE, Michel Professeur, Département des sciences comptables	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	<i>quitte la réunion à 18 h 45</i>

**OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
---	---	--

**PRÉSENT****ABSENT**ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – EMI

X

**SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 45.

Elle souhaite la bienvenue à un nouveau membre, monsieur Claude Chénier, de même qu'au nouveau secrétaire général, monsieur Luc Maurice.

---

## 1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent septième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion du Comité exécutif
- 4.- Dossier prioritaire et mandat en cours
  - 4.1 Politique linguistique
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Évaluation d'un professeur régulier permanent
  - 5.2 Ouverture et implantation d'un programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais
  - 6.2 Changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec
  - 6.3 Nomination d'un doyen des études par intérim
- 7.- Nominations
  - 7.1 Nomination d'un directeur à la direction du Département de relations industrielles
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de document
  - 9.1 Lettre du ministre Jean-Marc Fournier du MELS du 20 décembre 2006
- 10.- Relations de travail
- 11.- Prochaine assemblée
- 12.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la trois cent septième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de madame Élodie Bleyaert, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent septième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent septième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Élodie Bleyaert, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

## 4.- Dossier prioritaire et mandat en cours

### 4.1 Politique linguistique

Le recteur dresse un bilan, à ce jour, du processus de consultation en cours concernant le projet de Politique linguistique et réaffirme l'invitation faite aux membres de la communauté universitaire et de la communauté régionale à soumettre des mémoires.

Il fait état sommairement des interventions médiatiques qui ont été menées jusqu'à maintenant en rappelant qu'il agit en porte-parole de l'institution sur ce dossier. Il déplore les articles de journaux qualifiant de « raciste » la position du Conseil d'administration et réitère le souhait que cette consultation puisse être menée dans le plus grand respect possible des individus et des instances.

Il informe le Conseil des échanges qui ont eu lieu à la Commission des études du 18 janvier 2007, au moment où un grief était déposé, dans les jours précédents, par le Syndicat des professeurs de l'UQO et exigeant que la question du projet de Politique linguistique soit déférée, par voie accélérée, à l'arbitrage de grief pour déclarer les résolutions adoptées par le Conseil contraires aux lois et règlements qui le gouvernent et pour obtenir un sursis à l'égard de toute décision relative à la Politique linguistique. À défaut, le SPUQO se disait prêt à saisir la Cour supérieure du dossier « pour obtenir le maintien du statu quo jusqu'à ce qu'un arbitre puisse statuer sur la demande d'ordonnance de sauvegarde ».

Un document intitulé « Résolutions de la Commission des études du 18 janvier 2007 adressées au Conseil d'administration du 22 janvier 2007 » est remis aux membres du Conseil en séance et son contenu est présenté par le recteur, plus précisément en ce qui concerne les deux résolutions votées par la Commission des études que cette instance voulait soumettre au Conseil.

Un membre se dit préoccupé par la situation actuelle et se demande si un compromis ne pourrait pas être envisagé à ce stade-ci, en vue de répondre aux inquiétudes de certaines personnes et instances à l'égard du processus en cours. En outre, il demande à ce que la Commission des études, une fois saisie du dossier au terme du processus de consultation, dispose du temps voulu aux fins de produire l'avis que requerra de sa part le Conseil d'administration.

Après délibérations, il est proposé par monsieur Jean-François Simard, appuyé par monsieur Denis Dubé, que le Conseil d'administration procède à une discussion à huis clos sur le processus de consultation en cours à l'égard du projet de Politique linguistique.

La présidente demande le vote sur cette proposition : pour 5 – contre 5. La proposition est rejetée.

Après délibérations, il est proposé par madame Élodie Bleyaert, appuyée par monsieur Étienne Simard, que le Conseil délibère sur le contenu du grief soumis par le SPUQO et daté du 15 janvier 2007.

La présidente demande le vote sur cette proposition : pour 3 – contre 7. La proposition est rejetée à la majorité.

## 5.- **Affaires académiques**

### 5.1 **Évaluation d'un professeur régulier permanent**

La résolution 308-CA-4587 concerne l'évaluation d'un professeur.

Il s'agit d'informations confidentielles.

### 5.2 **Ouverture et implantation d'un programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration le projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes.

Ce projet de programme s'avère nécessaire pour combler les besoins de formation spécialisée dans le domaine de l'enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes. En effet, les principaux acteurs de l'industrie de la langue et les demandeurs de services en formation linguistique souhaitent que l'enseignant de langue seconde ou étrangère développe des compétences spécialisées dans son champ d'intervention. L'offre de ce programme permettrait aux enseignants et aux futurs enseignants de langues de mieux répondre aux exigences de qualification professionnelle discutées dans ce milieu.

Un membre soulève une inquiétude quant au moment choisi pour procéder à l'implantation de ce programme, compte tenu du débat linguistique qui retient l'attention en ce moment, ce à quoi le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond que ce projet peut aussi être interprété comme une ouverture de l'institution face aux enjeux touchant les langues autres que le français.

Tout en se disant d'accord avec le projet, un membre se demande pourquoi l'enseignement de l'anglais langue seconde n'apparaît pas dans le document relatif à la description du programme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les écoles de langues subissent actuellement des pressions importantes pour répondre à la demande pour des cours de français et d'espagnol, comme langues secondes. Il rappelle qu'il s'agit là de la proposition principale qui avait été soumise, à l'origine, par le Département d'études langagières, mais confirme qu'en tout temps, il y a eu ouverture à ajouter d'autres langues, notamment l'anglais, ce dont le document fait d'ailleurs état.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CA-4588 concernant le projet de programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes, laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que l'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier « Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants ». Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. En septembre 2004, la direction de l'Université demandait à un Groupe de travail sur les frais afférents de revoir l'ensemble des frais chargés aux étudiants autres que ceux imposés par l'Assemblée des gouverneurs. Le Groupe de travail a remis son rapport en décembre 2004. Le 31 janvier 2005, le Conseil d'administration a approuvé une série de modifications au Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais. Il avait été convenu que le Groupe de travail ferait un bilan de cet exercice à l'automne 2005 et analyserait la possibilité d'introduire d'autres ajustements.

La consultation auprès de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais a été menée au début février 2006, et ce, conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais, article 7. Les propositions de modifications des frais afférents, pour l'année 2006-2007, portaient sur la demande de reconnaissance des acquis, des frais pour appel relié à l'admission et des frais pour le test de français SEL. Pour l'année 2007-2008, le Conseil d'administration a approuvé de fixer à 30 \$ les frais de demande d'admission pour les demandes soumises par Internet et à 60 \$ pour les demandes soumises autrement.

Une étude du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de l'automne 2006, démontre que les frais institutionnels obligatoires chargés à l'étudiant en 2006-2007 par les universités québécoises varient entre 165 \$ et 872 \$. En moyenne, le montant chargé par les établissements de l'Université du Québec est inférieur de 360 \$ à celui perçu par les autres universités québécoises, soit un manque à gagner de 200 \$ pour les frais de service et de technologie de l'information et de 160 \$ pour les services aux étudiants.

L'Assemblée des gouverneurs, lors de son assemblée du 2 novembre dernier, a résolu :

« D'inviter les établissements à viser, à compter de 2007-2008, une augmentation des frais généraux à 40 \$ par trimestre, par étudiant, et l'instauration de « frais technologiques » pour une valeur de l'ordre de 4 \$ par unité (crédit) » (Résolution 2006-11-AG-R-144).

La consultation sur la hausse des frais généraux et l'introduction de frais technologiques auprès de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais a été menée du 20 novembre au 8 décembre 2006, et ce, conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais, article 7.

Certaines constituantes du réseau UQ ont soit déjà fait approuver ces changements par leur Conseil d'administration, par exemple, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ou prévoient le faire en février 2007 (Université du Québec à Trois-Rivières).

Pour chaque étudiant à temps plein à Gatineau, soit 15 crédits, l'augmentation serait de 75 \$ par trimestre. Pour un étudiant qui ne prend qu'un cours de 3 crédits, l'augmentation serait de 19 \$ par trimestre.

Pour un étudiant dans un centre autre que Gatineau, l'augmentation serait de 15 \$ par trimestre. En effet, les frais technologiques ne leur seraient pas chargés.

Un membre se dit contre toute augmentation et prône la gratuité scolaire, tant au plan des droits afférents qu'au plan des droits de scolarité. Il ajoute que le Conseil ferait preuve d'irresponsabilité s'il allait de l'avant avec la proposition de hausser les frais d'autant plus qu'il n'a pas été démontré que cette hausse était justifiée. Il perçoit essentiellement cette initiative de l'Université comme visant à faire supporter le fardeau

du sous-financement universitaire sur les seules épaules des étudiants en plus d'être contraire à la caractéristique fondamentale du réseau de l'Université du Québec qui doit être celle de l'accessibilité.

Un membre, se disant conscient du sous-financement des universités, rappelle qu'en adoptant cette proposition, l'UQO continuerait à être l'université du réseau de l'UQ comportant les droits afférents les plus élevés. Ce membre souligne également les difficultés que rencontrent régulièrement les étudiants avec le système informatique et suggère d'autres moyens que les augmentations proposées pour financer le développement des services. Il demande enfin à l'UQO d'être à l'avant-garde et de décliner cette augmentation.

Un membre, disant déplorer la tendance à la personnalisation des débats comme l'AGE-UQO l'a fait à l'égard de la personne du recteur, se déclare néanmoins très sensible aux revendications des étudiants. Il questionne le niveau d'appui aux revendications de gratuité scolaire supportées par l'Association étudiante et s'interroge sur l'existence d'études démontrant l'impact des hausses de frais sur l'endettement étudiant de même que sur l'accessibilité.

Le recteur rappelle que la position de l'Assemblée des gouverneurs de recommander une hausse des droits afférents est essentiellement en lien avec les modifications envisagées au système appelé « Manitou », pour la gestion des bibliothèques de même qu'avec le financement des services offerts en général aux étudiants. En formulant cette recommandation, il y avait une préoccupation réelle de l'Assemblée des gouverneurs de viser un rapprochement des frais afférents parmi toutes les constituantes du réseau sous l'aspect des coûts réels qu'entraînent les développements au niveau des services et des technologies.

Il rappelle également que la hausse proposée ne permet pas de couvrir les frais réels occasionnés par la prestation de services universitaires de tout ordre offerts aux étudiants. En outre, le MELS permet aux universités d'établir différentes catégories de frais afférents pour des services qui ne sont pas couverts par le mode d'allocation en vigueur.

Un invité souligne qu'il aurait préféré disposer d'un tableau évolutif des frais et se questionne sur l'ampleur réelle des services supplémentaires qui seraient offerts, advenant que cette hausse soit adoptée par le Conseil.

D'autres préoccupations sont formulées quant à savoir comment l'UQO pourrait s'y prendre, advenant un refus à l'égard de la hausse proposée, pour combler le manque à gagner de 570 000 \$ que l'on prévoit obtenir ou encore si une telle mesure pourrait être évitée dans le contexte où le financement de l'UQO est inadéquat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à la majorité (6 pour – 4 contre) d'adopter la résolution 308-CA-4589 concernant l'amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais, laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres qu'à l'instar de la plupart des universités au Québec, les résidences de l'Université du Québec en Outaouais sont inscrites auprès de Tourisme Québec afin d'être offertes en location pendant la période estivale. À intervalles réguliers, l'Université du Québec en Outaouais fait une demande d'attestation de classification telle que requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, pour les Résidences Taché et les Maisons de ville de l'Université du Québec en Outaouais.

Comme le représentant officiel de l'Université n'est plus un employé de l'Université du Québec en Outaouais, cette dernière doit signifier à Tourisme Québec son nouveau représentant qui sera autorisé à signer lesdites demandes d'attestation de classification requises par la Loi. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources suggère au Conseil d'administration de nommer monsieur Michel Parent, directeur du Service des terrains et bâtiments, comme représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec.



Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CA-4590 concernant le changement de représentant de l'Université du Québec en Outaouais auprès de Tourisme Québec, laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Nomination d'un doyen des études par intérim**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le poste de doyen des études est devenu vacant suite au départ de monsieur Jean-Marie Bergeron. Le concours, qui était alors en marche pour combler le poste, n'a pas été concluant.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a sollicité la contribution du professeur Toussaint Fortin pour assumer un intérim dans le contexte actuel. Monsieur Fortin a été doyen des études de premier cycle pendant plus de dix ans.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande de nommer monsieur Toussaint Fortin, professeur au Département des sciences de l'éducation, à titre de doyen des études par intérim, jusqu'au 30 mai 2007. La Commission des études a formulé un avis favorable en ce sens lors de sa réunion du 18 janvier 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CA-4591 concernant la nomination de monsieur **Toussaint Fortin** à titre de doyen des études par intérim, laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Nomination**

### **7.1 Nomination d'un directeur à la direction du Département de relations industrielles**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que madame Murielle Laberge ayant été nommée doyenne de la gestion académique à compter du 4 janvier 2007, il y a donc vacance à la direction du Département de relations industrielles à compter de cette date. La procédure pour la désignation des nouveaux directeurs de départements a été enclenchée.

La procédure d'élection adoptée par le Conseil d'administration le 21 mars 2005 ayant été respectée, les professeurs du Département de relations industrielles ont procédé à l'élection d'un nouveau directeur. La présidente d'élection a transmis les résultats de l'élection de même que les bulletins de vote au secrétaire général.

Les membres du Conseil d'administration sont maintenant appelés à procéder à la nomination du nouveau directeur du Département de relations industrielles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CA-4592 concernant la nomination de monsieur **Ali Béjaoui** à titre de directeur du Département de relations industrielles, laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Conseil des hausses constatées pour l'inscription au trimestre d'hiver 2007, en comparaison du trimestre d'hiver 2006.

Par ailleurs, il souligne que la taille des groupes-cours au premier cycle pour le présent trimestre est essentiellement la même qu'au trimestre d'hiver 2006. Elle se situe, en moyenne, à 32,9 étudiants alors que la cible, toujours difficile à atteindre dans le cas du premier cycle, est de 35 étudiants par groupe/cours.

Dans le cas des cycles supérieurs, la moyenne observée (15,1 par groupe/cours) rejoint la cible établie qui est de 15 étudiants par groupe/cours.

La présidente exprime sa grande satisfaction à l'égard d'un cours intensif qui a été offert récemment, à Fort-Coulonge, et qui a permis de mettre en valeur le potentiel et la qualité des services technologiques dispensés par l'UQO.

**9.- Dépôt de document****9.1 Lettre du ministre Jean-Marc Fournier du MELS du 20 décembre 2006**

Le recteur commente la lettre que lui a adressée le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, le 20 décembre 2006, confirmant le versement d'une première somme de 1 383 300 \$, dans le cadre de l'engagement gouvernemental de procéder, sur trois années, à un réinvestissement de 240 millions \$ pour les universités québécoises.

Il mentionne que la formule de répartition des sommes allouées entre les universités devra être revue pour les deux autres années à venir et affirme l'importance de maintenir les appuis à la CRÉPUQ dans ses revendications auprès de l'État québécois pour que se concrétise le réinvestissement promis.

**10.- Relations de travail**

Le recteur propose le huis clos, appuyé par madame Claire Vaive, à 19 h 56. La présidente demande, en conséquence, aux membres et invités visés par l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, de quitter la séance.

Monsieur Claude Chénier propose la levée du huis clos, appuyé par monsieur Jean Vaillancourt, à 20 h 40.

**11.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 5 mars 2007 à 16 h 30.

**12.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 40.

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Luc Maurice